

AFFAIRE DE LA SAISIE DU LIVRE DE MOHAMED BENCHICOU

Le grand cafouillage

Alors que la ministre de la Culture, Khalida Toumi, commettait au Palais de la culture l'aveu de ce qu'elle avait elle-même ordonné la censure du dernier livre de Mohamed Benchicou, au Centre international de presse (CIP), le ministre de la Communication, Abderrachid Boukerzaza, s'exerçait, lui, à disculper officiellement le gouvernement dont il officie en tant que porte-parole de cet acte. Les violons du gouvernement sont-ils si désaccordés au point qu'ils bruisent d'une telle cacophonie ?

Sofiane Aït Iffis - Alger (Le Soir) - Comme la ministre de la Culture assume l'ordre d'interdire l'impression du livre de Mohamed Benchicou et d'opérer la saisie de l'ensemble des documents y afférents, c'est, logiquement, l'affirmation du ministre de la Communication qui, non seulement paraît mal à propos mais, surtout, et à tout le moins, réinsère dans le chapitre de l'actualité le questionnement autour de la solidarité gouvernementale.

Car en l'espèce, de deux choses l'une : ou que le porte-parole du gouvernement ignorait véritablement la décision prise par sa collègue de la culture ou, a contrario, il savait mais a choisi de souligner la démarcation du gouvernement. Le fait, dans chacune des deux situations, mérite

que l'on s'y appesantisse. Il est, dans le premier cas, grave, du moins inexplicable, que le ministre de la Communication, qui se présente devant la presse chaque mardi à l'issue du Conseil du gouvernement, ne soit pas tenu informé des détails d'une affaire si lourde que celle qui concerne l'interdiction d'impression du livre de Benchicou.

La gravité est, dans l'autre cas de figure, plus pesante, en ce sens qu'il s'agirait alors d'un désengagement du gouvernement d'un acte commis par un de ses membres.

Un désengagement publiquement assumé, de surcroît, même s'il n'est pas prononcé comme tel. Difficile de croire, en effet, que cette censure répondait d'un acte solitaire de la ministre de la Culture, c'est-à-dire commis sans se référer au préalable au fondé



Photo: DR

d'autorité au sein du gouvernement. Mais pourquoi alors le gouvernement n'assume-t-il pas en même temps que Khalida Toumi ? Peut-être que l'avenir finira par nous y édifier. Mais en attendant, il importe vraiment de s'interroger sur l'acte de censure lui-même et les leviers que la ministre de la Culture a actionnés pour le commettre.

La ministre de la Culture a affirmé lors de sa conférence de presse : «J'ai lu le manuscrit et je l'ai fait lire à des avocats. Tous étaient d'accord que le contenu du texte tombe sous le coup de la loi», et que «après

lecture du manuscrit, j'ai donné ordre pour que le livre ne soit pas imprimé en Algérie (...)» Si la ministre affirme avoir lu le manuscrit, c'est qu'elle se l'est procuré. Comment, à cette fin, a-t-elle alors procédé ? Qui a-t-elle instruit pour qu'il le lui ramène de chez l'imprimeur ? Son ordre est-il fondé légalement ? La ministre de la Culture n'a pas fait cas d'une décision de justice, ce qui revient à dire qu'elle a instruit directement ceux chargés de lui ramener le manuscrit et ceux qui se chargeront de le saisir par la suite. Se peut-il qu'un ministre assè-

ne directement ordre à la police de perquisitionner et de saisir un manuscrit sans le truchement du parquet ? La ministre de la Culture a, évoquant le contenu du manuscrit, l'écrit attentant à des personnes représentatives des institutions de l'Etat.

«Des personnes représentatives des institutions de l'Etat sont accusées de vol sans aucune preuve. Ne croyez surtout pas que ces personnes vont faire comme si de rien n'était. J'en fais partie. On peut critiquer mon action en tant que ministre, mais je n'accepte pas qu'on m'accuse de vol. je ne fais pas partie de la famille des voleurs», a-t-elle dit. Khalida Toumi a également soutenu que, dans son manuscrit, Benchicou compare le ministre de l'Intérieur au général Jacques Massu.

«Cela est injuste, infamant et inadmissible. M. Zerhouni est un homme qui a participé à la guerre de Libération. On ne peut pas le comparer à ce général français. Alors, soit on ne sait pas qui était ce militaire ou on le sait, et alors là, c'est grave.» L'auteur du livre, Mohamed Benchicou,

a réagi par la publication sur son site internet des extraits de son manuscrit que la ministre dit avoir jugés diffamatoires. Le lecteur pourra ainsi se faire sa propre idée sur la question.

Mais en dehors de cela, pourquoi la ministre de la Culture a-t-elle agi en interdisant l'impression du livre plutôt que de laisser le soin aux personnes qui se sentiraient diffamées ou offensées de réagir par elles-mêmes en saisissant la justice ? Si Mohamed Benchicou rend des personnes coupables de vol, n'est-ce pas à la justice qu'il incombe de lui demander de fournir des preuves ? N'est-ce pas à elle qu'il appartient d'instruire une enquête ? La ministre de la Culture a affirmé avoir agi par indulgence à l'égard de l'auteur. «Cette décision, je vous le concède, n'accorde pas de fleurs dans le hit-parade des bons points. Peut-être que par cette décision, j'ai évité à M. Benchicou de retourner en prison.» Peut-être, mais n'aura-t-elle pas en même temps soustrait ces accusations de vol à l'enquête judiciaire ?

S. A. I.

SÉCURITÉ DES RÉSEAUX INFORMATIQUES

Des entreprises et des institutions de la République menacées par les hackers

La question de la sécurisation des réseaux informatiques en Algérie est de nouveau posée. Les sites informatiques appartenant aux entreprises publiques et privées et autres institutions de la République ne sont pas à l'abri de piratage. Le hacking (piratage informatique) pourrait intervenir aussi bien à court qu'à moyen terme. Les conséquences ? «Elles sont identiques à la crise financière mondiale qui sévit en ce moment», explique-t-on.

Abder Bettache (Alger Le Soir) - La sonnette d'alarme a été tirée hier à l'occasion de la cérémonie de remise de certificats d'aptitude IP Brick. Les représentants de cette firme internationale, spécialisée dans le domaine de la sécurité des réseaux informatiques, avaient assuré une formation à des ingénieurs en informatique consacrée aux serveurs IP Brick.

Mettant en évidence, «les prestations assurées par IP Brick dans le domaine de la sécurité des réseaux informatiques», les représentants de cette firme internationale ont indiqué que «les prestations assurées par leur entreprise permettent d'administrer les réseaux de l'entreprise

en garantissant une sécurité maximale». «Une solution idéale pour l'entreprise, car elle intègre la messagerie unifiée de la téléphonie sur IP et de l'ISDN, la vidéoconférence, la gestion des emails et des fax, le partage des fichiers et d'imprimante ainsi que les bases de données».

Toutefois, au-delà de l'idée commerciale que les responsables de IP Max, représentants officiels d'IP Brick en Algérie, ont voulu vulgariser en cette circonstance, la problématique de la sécurisation des réseaux informatiques en Algérie a été fortement débattue lors de cette rencontre. A ce titre, ils ont indiqué «qu'en Algérie, le risque d'attaque informatique contre les sites officiels constitue une

menace réelle», ajoutant : «Jusqu'au jour d'aujourd'hui, il n'existe pas un programme propre à notre pays, d'où la crainte de voir les systèmes informatiques des différentes entreprises et institutions piratés ou attaqués par des hackers». «En Algérie, la menace du piratage est omniprésente. Il y a deux années, les Algériens étaient les premiers à avoir décrypté le code de TPS, alors que jusque-là, ce sont les hackers russes qui étaient en tête», a-t-il affirmé.

Pour rappel, le P-dg de l'entreprise Eepad, Nouar Harzallah, avait indiqué récemment que les sites électroniques des institutions de l'Etat sont ciblés à chaque instant, précisant que le nombre d'attaques sur les différents sites Web sont de 3 000 par mois ! «Dans ce domaine, quelques hackers émergent et certains semblent se faire une fierté de signer le piratage du plus grand nombre de sites ou des sites les plus en vue. Des piratages qui sont signés et revendiqués et qui, à cause de cet orgueil d'individus

indélicats, font encourir des sanctions amplement méritées à leurs auteurs» a-t-il interrogé.

Pour des observateurs, «si l'Algérie est encore à la traîne en matière des nouvelles technologies, en revanche, elle a «percé» dans le monde du hacking».

Selon des données diffusées par des organismes spécialisés et rapportées par la presse nationale, dont l'organisation Business Software Alliance (BSA, une association basée en France qui défend les droits des développeurs de logiciels propriétaires), «l'Algérie est en tête dans les pays arabes en matière de piratage». «Si craquer les logiciels semble le passionner, le hacker algérien fait du décryptage des bouquets de télévisions numériques sa spécialité.

A titre d'exemple, sur un forum d'échanges des codes d'accès aux bouquets numériques, les Algériens figurent en tête des visiteurs. Sur une moyenne de 40 000 visiteurs par jour, plus de 9 000

sont algériens. Ils font aussi dans le piratage de mots de passe en utilisant des logiciels connus dans ce domaine et qui existent sur le marché national. Parmi les coups les plus célèbres des hackers algériens, qu'ils soient établis ici ou ailleurs, on peut citer celui

qui s'était surnommé «Maure». Ce hacker a réussi une performance jamais égalée : il a pu craquer l'ultra-sécurisé site internet de la Banque centrale d'Israël et a changé le contenu de la page d'accueil.

A. B.

FINANCES

La Housing Bank augmente son capital

Le Conseil de la monnaie et du crédit a autorisé, lors de sa session ordinaire du 19 octobre 2008, The Housing Bank for Trade & Finance-Algeria à procéder à l'augmentation de son capital social pour le porter de 2 700 000 000 de dinars à 9 750 000 000 de dinars.

Cette augmentation intervient, faut-il le préciser, le jour du cinquième anniversaire de la banque.

Cette autorisation fait suite à la décision prise par les actionnaires de la banque de renforcer ses capacités d'intervention afin de lui permettre de s'impliquer davantage dans le financement de l'économie algérienne.

Le capital social de The Housing Bank for Trade & Finance-Algeria est détenu par The Housing Bank for Trade & Finance-Jordanie, Capital Investment Holding Bahreïn et Lafico Algeria Holding, Libye.